

# Priorités en éducation de langue française en contexte minoritaire



## Priorités

- Programme des langues officielles en éducation (PLOE)
- Infrastructures scolaires pour les besoins des communautés francophones et acadiennes
- Leadership jeunesse

## Programme des langues officielles en éducation (PLOE)

La Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) doit être partie prenante non seulement

(a) aux consultations et

(b) au processus décisionnel entourant le renouvellement du Protocole d'entente relatif à l'enseignement de la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde (« Protocole »), mais doit également

(c) devenir l'une des parties signataires du prochain Protocole.

En vertu du Protocole, chaque province et territoire négocie une entente bilatérale de partage des coûts avec le gouvernement fédéral adaptée aux priorités identifiées par les provinces et territoires et ce, souvent sans la participation des conseils scolaires minoritaires.

Puisque le Protocole concerne des questions d'éducation qui touchent la langue et la culture, la participation des conseils scolaires en tant que partie prenante aux négociations des ententes bilatérales fédéral/provinciale/territoriale est incontournable sur le plan constitutionnel.

## Pourquoi est-il important que la FNCSF soit activement impliquée relativement au Protocole?

Le Protocole d'entente relatif à l'enseignement de la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde et ses ententes ont permis que des argents soient utilisés à des fins autres que prévues depuis les années 1980 ; cela est notamment documenté depuis 1981 dans un rapport « À la recherche du milliard » et par la Cour suprême du Yukon en 2011.

Il n'existe aucune garantie que les représentants de la minorité contrôleront l'affectation des fonds obtenus en vertu du Protocole.

Dans certaines provinces et territoires, les fonds du Protocole financent les coûts essentiels de l'éducation dans la langue de la minorité, plutôt que les coûts supplémentaires, et ce, contrairement à l'objectif du Protocole.

*La FNCSF est d'avis que malgré la création des conseils scolaires de la minorité et leur droit de gestion de de contrôle exclusif sur tous les aspects de l'éducation qui touchent la langue et la culture, les Protocoles ont peu changé au fil des années. L'heure est à la modernisation pour rendre ces ententes plus efficaces et pour donner effet au principe de subsidiarité.*



## Infrastructures pour les besoins des communautés francophones et acadiennes

Comme l'a confirmé la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Rose-des-Vents* en 2015, les infrastructures des écoles de langue française doivent permettre l'offre d'une éducation au moins équivalente à celle offerte à la majorité dans les écoles avoisinantes. Lorsque les parents sont dissuadés d'inscrire leurs enfants à une école de langue française à cause des infrastructures – par exemple le manque d'espace, l'absence de garderie, de gymnase ou d'auditorium, l'état physique des édifices scolaires de mauvaise qualité comparé aux écoles de langue anglaise, ou que l'édifice scolaire n'est pas bien adapté pour offrir un programme scolaire de qualité mettant l'accent sur la langue et la culture – on met en péril l'objet de l'article 23 de la *Charte* ainsi que le principe fondamental de la *Loi sur les langues officielles* de favoriser

l'épanouissement des deux langues officielles. En effet, la culture francophone est transmise et valorisée dans nos écoles. C'est pourquoi des infrastructures appropriées sont essentielles pour assurer la vitalité et la pérennité de nos communautés

Au cœur de cette éducation en langue française, on trouve l'école communautaire citoyenne (ECC). Pour assurer le succès de la livraison de l'éducation en langue française, celle-ci doit pouvoir s'appuyer sur des infrastructures de qualité qui permettent le développement culturel tant chez les élèves que chez les membres de la communauté. À cette fin, le financement fédéral prévu pour les infrastructures sociales devrait constituer une source de fonds pour les infrastructures des écoles de la minorité et des espaces communautaires essentielles à l'ECC.

## Leadership jeunesse

Nos écoles sont des pépinières de talents. Les jeunes qui fréquentent nos écoles sont les leaders qui incarnent le visage de la relève francophone. Selon l'esprit de l'École communautaire citoyenne, les jeunes qui fréquentent l'école de langue française sont des partenaires essentiels dans la poursuite de la mission de l'ELF.

C'est en leur inculquant les notions de responsabilités citoyennes et de leadership participatif qu'ils adopteront au fil de leur scolarisation des comportements positifs envers la langue française, la culture francophone et l'appartenance à leur communauté.

Nous avons besoin de l'appui nécessaire de Patrimoine canadien pour mettre en place toutes les conditions essentielles au développement du leadership de ces jeunes ambassadeurs. Patrimoine canadien doit prioriser cette formation jeunesse en subventionnant des programmes de formation, d'échange et de sensibilisation pancanadien visant à permettre le réseautage entre jeunes et permettant ainsi de contrer l'insécurité linguistique en français et une fidélisation des jeunes et de leurs parents aux écoles de langue française.



Éducation en langue française au Canada  
UN MONDE DE POSSIBILITÉS

